COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de

TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mardi vingt-sept Janvier deux mille quinze, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 21.01.2015

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne

Procuration : M SABATER à M BRUNET

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur TOURNY Alain

N° 01.2015

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Alain TOURNY est nommé à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet pour approbation le compte-rendu du Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 2 Décembre 2014.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose des nouveaux points à l'ordre du jour :

FINANCES

- Nantaise des Eaux - Tarifs assainissement
- Subvention Collège de la Dombes - 9 € pour 3 élèves - Sortie Théâtre à Bourg
- Remboursement frais passage caméra - Affaire de Mr MARCEL Jean-Marc - Budget Assainissement
- Paiement du Commissaire Enquêteur (pour moitié avec la Commune de MIONNAY) Total 524.64 € soit 262.32 €

VOIRIE

- Délibération validant le rapport du Commissaire Enquêteur - Affaire Voirie Communes de Mionnay et Tramoyes

Le nouvel Ordre du Jour est approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR :

FINANCES

- Nantaise des Eaux - Tarifs assainissement
- Subvention Collège de la Dombes - 9 € pour 3 élèves - Sortie Théâtre à Bourg
- Remboursement frais passage caméra - Affaire de Mr MARCEL Jean-Marc - Budget Assainissement

- Paiement du Commissaire Enquêteur (pour moitié avec la Commune de MIONNAY) Total 524.64 € soit 262.32 €
- Groupement de commande Voirie / CCMP - Communes Membres
- Participation à l'installation d'un cabinet médical sur la Commune
- Demandes de subvention pour l'achat de matériels informatiques à l'Ecole

VOIRIE
- Délibération validant le rapport du Commissaire Enquêteur - Affaire Voirie Communes de Mionnay et Tramoyes

ASSAINISSEMENT
- Etude pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales

URBANISME
- Dérogation pour portail électrique / Voie Publique

ELECTIONS
- Désignation de 2 propriétaires - Bureau de l'Association Foncière de ST MAURICE DE BEYNOST, BEYNOST, LA BOISSE et TRAMOYES
- Désignation d'un nouveau Membre à la Commission VOIRIE

POUR INFO ET SUIVI

➢ **FINANCES**
- Renouvellement contrat gaz avec EDF
- Modification contractuel d'un emprunt / Budget Assainissement

➢ **URBANISME**
- ❖ D.I.A - P.C – DP
- ❖ PLU - Révision : Lancement du pré-projet

➢ **INFORMATIONS GENERALES**
- ❖ RPC - Visite de l'Entreprise

➢ **QUESTIONS DIVERSES**

* * *

FINANCES

Dossiers présentés et suivis par ***Mr Jean-François GEOFFRAY***

- **Nantaise des Eaux - Tarifs assainissement**

01/TARIFS POUR LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT APPLICABLES EN 2015/

Depuis le 1er Avril 2013, la Nantaise des Eaux assure le recouvrement des redevances, et le cas échéant, taxes d'assainissement collectif, effectué sur la même facture que celle du service de distribution publique d'eau potable. Faisant suite une demande de leur part concernant les tarifs pour la redevance d'assainissement, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs applicables en 2015.

Le tarif actuel de la redevance, fixé par délibération en date du 29 Mars 2010, est de 0.89 € HT du M^3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter le tarif de 0.89 € HT du M^3

⌘ ⌘ ⌘

- **Subvention Collège de la Dombes - 9 € pour 3 élèves - Sortie Théâtre à Bourg**

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de laisser cette demande de subvention en attente afin de la proposer au vote des Subventions attribuées aux organismes et associations au moment du Budget Primitif de 2015.

⌘ ⌘ ⌘

- **Remboursement frais passage caméra - Affaire de Mr MARCEL Jean-Marc - Budget Assainissement**

02/REMBOURSEMENT FRAIS - RESEAUX/

A l'occasion d'un curage réalisé le 21 Novembre dernier entre le regard de branchement et la canalisation de chez Mr MARCEL Jean-Marc demeurant 506 Rue du Marquis de Sallmard, l'Entreprise intervenante a diagnostiqué une arrivée de terre et de cailloux en provenance de leur installation.

Mr MARCEL a alors réalisé un passage caméra pensant qu'il s'agissait d'un problème technique du côté de sa propriété.

Après vérification par inspection télévisée, il s'avère qu'il s'agit d'un désordre du côté des réseaux communaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de passage caméra à Mr MARCEL Jean-Marc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le remboursement d'un montant de 357.60 € de frais
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches administratives et financières pour effectuer le remboursement à ce particulier.

⌘ ⌘ ⌘

Arrivée de : Mme NIQUE Corinne

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier
Procuration : M SABATER à M BRUNET

- **Paiement du Commissaire Enquêteur (pour moitié avec la Commune de MIONNAY - Total 524.64 € soit 262.32 €**

03/MODIFICATION DES LIMITES DU CHEMIN DU GRAVIER VC 23 - MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES APRES ENQUÊTE PUBLIQUE /

VU la délibération du 3 Décembre 2013 de ce Conseil Municipal approuvant la modification des limites territoriales du Chemin du Gravier, voie communale VC 23 et l'autorisant à demander au représentant de l'Etat la prescription de l'Enquête Publique.

VU la délibération du 2 Décembre 2014 de ce Conseil Municipal approuvant la modification des limites territoriales ajoutant 577 mètres de longueur du Chemin du Gravier, voie communale VC 23, pour la Commune de MIONNAY et 560 mètres pour la Commune de Tramoyes

Monsieur le Maire rappelle que l'Enquête Publique en vue de la modification des limites territoriales entre les communes de MIONNAY et TRAMOYES s'est déroulée, dans les conditions réglementaires, du Lundi 8 Décembre 2014 au Samedi 20 Décembre 2014 inclus.

A l'issue de cette enquête, il a été constaté qu'aucune observation n'a été consignée sur les registres ou par courrier. Mr le Commissaire-Enquêteur a remis ses conclusions, qui sont les suivantes :

……..…….

Extrait du Rapport du Commissaire-Enquêteur - ses conclusions et avis motivé

Après :
- étude du dossier
- rencontre avec la personne en charge du dossier à la Préfecture de l'Ain et avec MM. les maires ou Maires-adjoints des communes concernées
- visite du site concerné
- avoir pris connaissance des motivations des municipalités de MIONNAY et TRAMOYES concernant cette modification
Considérant :
- le respect du cadre juridique de la présente enquête, fixé par le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2112-2
- le respect des articles de l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2014
- le respect des exigences de publicité légale
- que d'après les extraits des délibérations citées ci-dessus, les conseils municipaux des deux communes concernées acceptent ce projet de modification

- que chaque commune posséderait alors une portion bien délimitée du « chemin du Gravier » ce qui permettrait une décision unilatérale pour programmer et prendre en charge des travaux d'entretien de ce chemin

J'émets un avis favorable au projet de modification des limites territoriales entre les communes de MIONNAY et TRAMOYES. Limites situées chemin du Gravier.

A Jasseron *Bernard SORET*
le 7 janvier 2015 *Commissaire Enquêteur*
……

L'absence d'observation pendant l'enquête publique, les conclusions et l'avis motivé du Commissaire Enquêteur, me conduisent à vous demander de bien vouloir modifier les limites territoriales entre la Commune de MIONNAY et TRAMOYES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier les limites territoriales entre la Commune de MIONNAY et TRAMOYES
- **AUTORISE** le paiement au Commissaire Enquêteur des frais rémunérateurs pour moitié entre les deux Communes (Mionnay 262.32 € et Tramoyes 262.32 € soit un total de 524.64€)
- **AUTORISE** le Maire à payer tous les frais se rapportant à cette affaire
- **CHARGE** le Maire de faire établir les actes constatant les changements cadastraux de propriétés et de les signer au nom de la Commune
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer les actes et pièces s'y rapportant

⌘ ⌘ ⌘

- **Groupement de commande Voirie / CCMP - Communes Membres**

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY** et **Jean-François GEOFFRAY***

La CCMP propose au Conseil Municipal une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de voirie, réseaux, divers et signalisation horizontale.

04/GROUPEMENT DE COMMANDE VOIRIE / CCMP - COMMUNES MEMBRES/

Monsieur le Maire informe que les membres de la Commission «transport et voiries» de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau présidée par Bruno LOUSTALET, ont souhaité qu'une démarche de mutualisation soit envisagée pour élaborer un marché à bon de commande portant sur les travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation.

Une réflexion a été engagée avec les communes fin novembre pour envisager la constitution d'un groupement de commande, formule qui permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics la constitution d'un groupement et son fonctionnement sont formalisés préalablement par une convention.

A ce stade de la réflexion, et des échanges avec les Communes, il est convenu :

- que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau assure les fonctions de coordonnateur du groupement,
- que chaque acheteur signe un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire commun, lui en notifie les termes et s'assure de sa bonne exécution (un acte d'engagement par membre) permettant ainsi une autonomie des membres du groupement (date d'exécution, reconduction, résiliation…),
- qu'une commission d'appel d'offres à caractère mixte (composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque partenaire du groupement, élu parmi ses membres à voix délibérative) soit constituée.

Le calendrier pour l'élaboration du marché à bon de commande et le lancement de la consultation étant très contraint, Monsieur le Président de la CCMP propose notamment à l'assemblée conformément à l'article L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de déléguer au Bureau communautaire l'approbation de la convention de groupement de commande.

Vu l'avis favorable de la commission des finances de la CCMP du 09/12/2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes ouvert aux Communes membres de la CCMP portant sur un marché à bon de commande de travaux de voirie, réseaux divers et de signalisation
- **ACCEPTE** que la CCMP soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **DELEGUE** au Bureau communautaire l'approbation de la convention constitutive du groupement de commandes
- **AUTORISE,** le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent
- **DESIGNE** pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre mixte qui sera constituée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chaque membre du groupement issus des CAO communales :

<u>Représentant de la Commune de Tramoyes</u> à la CAO du groupement de la CCMP
Délégué Titulaire : Mme CHAIGNEAU Catherine, Conseillère Municipale
Délégué Suppléante : Mme NOIRAY Valérie, 2ème Adjointe

⌘ ⌘ ⌘

- **Participation à l'installation d'un cabinet médical sur la Commune**

Le Maire expose que depuis plusieurs mois, une femme-médecin intéressée souhaite installer un Cabinet Médical dans une Commune et pourquoi pas Tramoyes. Après plusieurs discussions, celle-ci est venue visiter un local commercial vacant dans l'immeuble «Des Jardins du Marquis de Sallmard». Après plusieurs entretiens, le Maire demande au Conseil Municipal sa position quant à une éventuelle participation financière à octroyer. Après discussion, le Conseil Municipal décide pour l'instant de ne pas délibérer. Il est demandé dans un premier temps, de proposer à ce médecin une participation financière de la part de la Commune pour l'installation d'un cabinet médical sur la Commune sur la base d'un remboursement de la tva du loyer du local commercial. Le loyer mensuel actuel est de 700 € HT. La Commune financerait donc une aide de 140 € par mois seulement pour une année. Le paiement proposé serait sur la base de deux versements : Un premier à l'ouverture du Cabinet Médical et l'autre serait effectué après 6 mois d'activité et sous certaines conditions (continuation du service et concertations avec la Municipalité sur le devenir de cette activité).

Le Conseil Municipal espère que le résultat et la réponse de la femme-médecin seront notifiés au prochain Conseil Municipal de Février.

- **Demandes de subvention pour l'achat de matériels informatiques à l'Ecole**

Mr MAZUIR et Mme GOY-CHAVENT, Sénateurs, ont accepté dans la mesure de leur moyen d'octroyer une aide financière pour l'achat de matériels à l'école.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur ces demandes de subvention.

2 devis retenus :

- 6 Portables pour les classes	*3 834.42 €*
- Salle informatique - 10 ordinateurs	*5 761.03 €*

⌘ ⌘ ⌘

05/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - CLASSE INFORMATIQUE - ECOLE/

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le matériel informatique attribué à la Classe d'Informatique de l'Ecole est obsolète. Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention afin d'acquérir de nouveaux matériels.

A ce titre, il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Programme de travaux - ANNEE 2015
Acquisition de matériels informatiques
Groupe Scolaire Robert Doisneau

Dossier n° 2015-02

DEPENSES	BUDGET 2015	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
10 Ordinateurs Format compact	3 940.00 €	4 728.00 €
8 Ecrans plats	712.00 €	854.40 €
9 Pack Office 2013 standard Open Education	609.03 €	730.84 €
Prestation informatique	500.00 €	600.00 €
TOTAL	5 761.03 €	6 913.24 €

RECETTES	BUDGET 2015	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
Subvention au titre de la réserve parlementaire - Estimation 50 %	2 880.52 €	2 880.52 €
Part Communale - Autofinancement	2 880.52 €	4 032.72 €
TOTAL	5 761.03 €	6 913.24 €

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur Mme GOY-CHAVENT Sylvie.
Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix «pour», 0 voix «contre», 1 abstention :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- **PREND** acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

⌘ ⌘ ⌘

06/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE - ORDINATEURS PORTABLES CLASSES - ECOLE/

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'équipe enseignante de l'Ecole souhaite installer des ordinateurs portables attribués aux Professeurs des Ecoles pour leur classe. Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention afin d'acquérir des ordinateurs portables.
A ce titre, il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Programme de travaux - ANNEE 2015
Acquisition de matériels informatiques
Groupe Scolaire Robert Doisneau

Dossier n° 2015-03

DEPENSES	BUDGET 2015	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
6 Ordinateurs portables	3 128.40 €	3 754.08 €
6 Pack Office 2013 standard Open Education	406.02 €	487.22 €
Prestation informatique	300.00 €	360.00 €
TOTAL	3 834.42 €	4 601.30 €

RECETTES	BUDGET 2015	
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
Subvention au titre de la réserve parlementaire	1 000.00 €	1 000.00 €
Part Communale - Autofinancement	2 834.42 €	3 601.30 €
TOTAL	3 834.42 €	4 601.30 €

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande d'une subvention d'un montant de 1 000 €uros au titre de la réserve parlementaire auprès du Sénateur M MAZUIR Rachel.

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré,
Par 15 voix «pour», 0 voix «contre», 1 abstention :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- **PREND** acte de l'inscription de ce projet au BP 2015.

⌘ ⌘ ⌘

VOIRIE

*Dossier présenté et suivi par **Alain TOURNY***

- **Délibération validant le rapport du Commissaire Enquêteur - Affaire Voirie Communes de Mionnay et Tramoyes**

Délibération n° 03 prise dans cette séance.

⌘ ⌘ ⌘

ASSAINISSEMENT

Dossier présenté et suivi par ***Valérie NOIRAY***

- **Etude pour le Schéma Directeur des Eaux Pluviales**

La Commission Assainissement dans sa séance du 16 janvier dernier a décidé de proposer au Conseil Municipal la création du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales.

En effet, de nombreux projets de construction pour des divisions de parcelles sur des terrains de plus en plus petits sont en cours de réalisation et affecteront l'imperméabilisation des sols accrue avec des difficultés de faisabilité de solutions pour conserver les eaux liées au projet sur les parcelles et suivant la nature des sols.

Les différentes réglementations connues actuellement sont donc à étudier pour le territoire de la Commune afin de limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise des débits et de l'écoulement des eaux pluviales des parcelles.

Arrivée de : M DELOCHE Xavier

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène - Mme BELLEMIN Véronique
Procuration : M SABATER à M BRUNET

Le Conseil Municipal est favorable à la réalisation d'une Etude Diagnostique pour la mise en place du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales mais demande tout d'abord que l'Agence Ingénierie fasse une estimation financière du coût de cette pré-étude. L'Agence devra analyser la capacité du réseau à accueillir de nouveaux projets, déterminer des zones avec solution technique spécifique associée, définir les besoins en ouvrages particuliers, y compris sur les fossés en adéquation avec le PLU de la Commune et la réglementation en vigueur.

⌘ ⌘ ⌘

Arrivée de : Mme BELLEMIN Véronique

Etaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - M BRUNET Jacques - Mme FAVROT Ginette - M TOURNY Alain, Adjoints - M LABERT Gérard - M BONNET René - Mme FILLION Brigitte - Mme CHAIGNEAU Catherine - M GOY André - M CURSIO Franck - Mme BELLEMIN Véronique - M DELOCHE Xavier - Mme NIQUE Corinne - Mme OZGOZ Seher - Mme MARTIN Isabelle, Conseillers Municipaux.
Etaient excusés : M SABATER Patrick - Mme LACHENAL Hélène
Procuration : M SABATER à M BRUNET

URBANISME

Dossier présenté et suivi par ***Jacques BRUNET***

- **Dérogation pour portail électrique / Voie Publique**

Il est exposé au Conseil Municipal qu'une demande de dérogation pour l'installation d'un portail en limite de propriété et de la voirie communale a été demandée par un Particulier. Le Conseil Municipal souligne que depuis la validation de la révision du PLU et comme par le passé les dérogations ne sont pas accordées dans ce genre de situation.

⌘ ⌘ ⌘

ELECTIONS

- **Désignation de 2 propriétaires - Bureau de l'Association Foncière de ST MAURICE DE BEYNOST, BEYNOST, LA BOISSE et TRAMOYES**

Le Conseil Municipal doit désigner 2 propriétaires pour faire partie du Bureau de l'Association Foncière Intercommunale.

- *Messieurs VAUDAN Jean-Luc et Mr GEOFFRAY Hervé seront proposés.*

07/ DESIGNATION DES DELEGUES A l'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE ST MAURICE DE BEYNOST, BEYNOST, LA BOISSE ET TRAMOYES/

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales du 23 Mars 2014 et à l'installation du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014, il convient de procéder à l'élection des Délégués pour siéger au sein de l'Association Foncière de Remembrement Intercommunale des Communes de ST MAURICE DE BEYNOST, BEYNOST, LA BOISSE et TRAMOYES dont le siège social est Avenue des Ecoles à ST MAURICE DE BEYNOST.

Conformément à l'Article R 133-3 du Code Rural et de la Pêche maritime et à l'Arrêté Préfectoral du 26 Novembre 2013, 2 propriétaires par Commune parmi les Membres de l'Association doivent être désignés pour faire partie du Bureau de ladite Association.

Pour les Délégués propriétaires, il est proposé :

- M. GEOFFRAY Hervé
  450 Chemin du Colombier 01390 TRAMOYES
- M. VAUDAN Jean-Luc
  Le Neyrieux 01120 MONTLUEL

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote sont élus :
Par 18 voix «pour», 0 voix «contre», 0 abstention :

DELEGUES :

- M. GEOFFRAY Hervé
- M. VAUDAN Jean-Luc

⌘ ⌘ ⌘

- **Désignation d'un nouveau Membre à la Commission VOIRIE**

Mr André GOY souhaite intégrer la Commission VOIRIE.

08/MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE VOIRIE / EAU / ECLAIRAGE PUBLIC / ESPACES VERTS/

Le Maire indique que Monsieur GOY André, Conseiller Municipal, a demandé à intégrer la Commission Communale VOIRIE.

Le Maire rappelle qu'en application et conformément à l'Article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 Mai 2013 - Art. 29, la Commission a été créée le 29 Mars 2014 suite aux élections municipales.

Le Maire rappelle qu'il est Président de droit dans les commissions et chacune a un vice-président qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la désignation de Monsieur GOY André à cette commission

La commission nouvellement modifiée se compose dorénavant de :

- **VOIRIE / EAU / ECLAIRAGE PUBLIC / ESPACES VERTS**
  - M TOURNY Alain
  - M GEOFFRAY Jean-François
  - Mme NOIRAY Valérie
  - Mme FILLION Brigitte
  - M BONNET René
  - Mme MARTIN Isabelle
  - M LABERT Gérard
  - M GOY André

⌘ ⌘ ⌘

POUR INFO ET SUIVI

➢ FINANCES

*Dossiers présentés et suivis par **Jean-François GEOFFRAY***

- **Renouvellement contrat gaz avec EDF**

Le Conseil Municipal en date du 2 Décembre dernier a accepté la proposition du SIEA pour que celui-ci soit le coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les Communes, leurs CCAS le cas échant, et les Groupements de Communes du Département.
En attendant la mise en place de cet appel d'offres et le choix du prestataire de service qui sera retenu au terme de la procédure, EDF Collectivités a proposé un contrat relatif la

fourniture de Gaz Naturel et à l'utilisation du réseau public de distribution pour une période de 12 mois. Le Conseil Municipal est informé que ce contrat a été accepté.

- **<u>Modification contractuel d'un emprunt / Budget Assainissement</u>**

La modification porte principalement sur le passage à taux fixe d'un emprunt du Budget Assainissement.

Ce prêt est actuellement à taux variable Euribor 1 an (env 0.4% pour 2014) + 0.25% de marge. L'amortissement de celui-ci n'est pas linéaire. Il est reconduit au 15/03 de chaque année sur le taux moyen connu à cette date. Il est renégociable 1 mois avant la date anniversaire (rachat ou passage en taux fixe sur le capital restant dû). Il a été demandé à l'organisme prêteur des propositions. Il a proposé de passer le prêt en taux fixe à 1.54% l'an pour une durée de remboursement identique de 15 ans et sans frais. Cette proposition a été retenue et acceptée.

➢ <u>URBANISME</u>

Dossiers présentés et suivis par ***Jacques BRUNET***

❖ D.I.A - P.C – DP

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
				0.00 €
Consorts GEOFFRAY		438	RUE DE L'EGLISE + RUE DES RAPETTES	160 000.00 €
DUPASQUIER	Hervé	158	ROUTE DE LA BOISSE	160 000.00 €
BRUNET	Jacques	21	IMPASSE DE LA POSTE	100 000.00 €
CATTAROSSI	Guy	119	RUE DES PINS	350 000.00 €
LE GUELLAUT	Françoise	599	RUE DE GLETIN	450 000.00 €
PC				
FORNASARO	Damien	76	IMPASSE EN GERMANY	Maison individuelle
ROCHA	Eric		RUE DU MARQUIS DE SALLMARD	Maison individuelle
CASTELHANO	Michel	438	RUE DE L'EGLISE	Maison individuelle
BARRESI	Olivier		ROUTE DE LA BOISSE	Maison individuelle
BOUILLARD	Alexandre	578	RUE DES PINS	Maison individuelle
DP				
DERANCOURT DE MIMERAND	Christian	578	RUE DES PINS	Division terrain
BRIK	Ridha	71	RUE DES PINS	Extesion maison individuelle
YOUNSI	Zobert	64	RUE DU MONT ROZIER	Division terrain
VAUDAN	Jean		RUE DU MONT ROZIER	Division terrain
SCI LUCEL		1140	ROUTE DES ECHETS	Réaménagements BAT - 7 logts

❖ <u>PLU - Révision : Lancement du pré-projet</u>

Le Conseil Municipal demande à ce que soit réalisé des devis sur la mise en place d'une révision du PLU de la Commune en tenant compte de toutes les rectifications à réaliser connues à ce jour. Par exemple le terrain jouxtant la station d'épuration qui devra être déclassées de la zone agricole pour le projet de construction d'un atelier municipal.
Le Conseil Municipal est informé du suivi du projet des Consorts GROBON / BRUNAUD au lieu-dit « Le Magot ».

Egalement, Mr Cédric GOMEZ et Mme Sylvie BERTHILIER souhaitent faire partie de la Commission PLU Environnement. Le Conseil Municipal accepte leur participation en tant que membres extérieurs

➢ INFORMATIONS GENERALES

❖ RPC - Visite de l'Entreprise

L'Entreprise délégataire de la fourniture des repas de l'Ecole propose d'accueillir ceux qui le souhaitent dans leurs ateliers de cuisine en activité à MANZIAT. Mesdames FAVROT, BELLEMIN et MARTIN sont intéressées par cette visite. Elles seront informées ultérieurement du rendez-vous avec l'Entreprise.

➢ QUESTIONS DIVERSES

Messieurs DELOCHE et GOY et Mme FILLION -
Ils demandent pour la prochaine commission finances de bien vouloir prioritiser les projets d'investissement et de fonctionnement (pour certains postes récurrents - exemple : petits entretiens de travaux à l'école) et surtout jusqu'à la fin du mandat.
Les catégories proposées : 1-Incontournable, 2-Prioritaire, 3-Possible (à choisir et en fonction des besoins et des moyens financiers) et 4-Risques, etc… et suivant un tableau pluriannuel.

***M DELOCHE Xavier** - Il donne compte-rendu de la dernière réunion Commission Sports de la CCMP*

***M LABERT Gérard** - Il signale que la Commission Environnement de la CCMP propose la visite du Centre de Tri le 9 Février à 18 h 30*
Il informe également le Conseil que la Commune de BEYNOST propose un nouveau terrain pour réaliser une décharge et la création d'une nouvelle déchetterie.

***M CURSIO Franck** - Il informe le Conseil que la Troupe théâtrale ISHTAR viendra gracieusement donner une représentation à la Salle des Fêtes dans le courant du printemps. Il demande à ce que l'Association Sports et Culture avec la section Théâtre prenne en charge l'organisation et l'accueil pour cette manifestation.*

***Mme FILLION Brigitte** - Elle informe que le bulletin communal est paru et sera distribué prochainement.*
La Lettre bimestrielle devrait pouvoir être éditée début Mars. Elle remercie chacun de bien vouloir faire passer les informations à faire paraitre. En attente : un devis par l'imprimeur pour la parution d'un bulletin bimestriel.
Point sur la fibre optique : Le dossier est toujours d'actualité par le SIEA.

⌘ ⌘ ⌘

➢ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions supplémentaires ajoutées à cette réunion.

* * *

FIN DE SEANCE à 23 h 30